

# Formulaire DEMANDE DE SUBVENTION

## Aide intercommunale pour la requalification des devantures des locaux d'activités des centres-villages

### Demandeur

Nom : Prénom :  
Qualité dans l'entreprise :  
Téléphone : email :

### Entreprise :

Raison sociale :  
Nom de l'enseigne :  
Franchise : oui/non  
Adresse du local :

Code postal : Commune :  
Téléphone : email :  
Code APE/SIRET/URSSAF  
Nombre de salariés : en ETP (Equivalent temps plein)  
en UTA (Unité de travail par année)

### Chiffre d'affaire :

Prévisionnel N+1 :  
Année N :  
Année N-1 :  
Année N-2 :

### Projet

Superficie des locaux :

	Bureaux	Stockage	Surface vente	Autre
Superficie en m <sup>2</sup>				

L'entreprise est

Locataire ou  Propriétaire

Date de construction des locaux :

Description du projet (vous pouvez joindre tout document que vous jugerez utile à la compréhension du projet) :

Calendrier prévisionnel

- de début des travaux :
- de fin des travaux :

Plan de financement en € HT :

DÉPENSE HT		RESSOURCE HT	
Travaux devanture -		Autofinancement	
Accessibilité -		Emprunt	
Economie d'énergie -		Subvention	
Maitre d'œuvre -			
<b>Total HT</b>		<b>Total HT</b>	

## ENGAGEMENT

Je soussigné, Madame/Monsieur....., reconnais avoir pris connaissance et accepte les termes du «règlement attributif des subventions d'aide à la requalification de devantures de locaux d'activités» de la Communauté de communes La Domitienne.

Je m'engage par ailleurs :

- A réaliser les travaux en conformité avec les autorisations obtenues (permis de construire ou déclaration préalable de travaux et/ou demande d'autorisation de pose d'enseigne):

DP/PC n° .....

Autorisation d'enseigne n° .....

Autorisation de travaux (PMR) n° .....

- A justifier que les travaux doivent être engagés avant la date de fin du règlement (décembre 2021) et terminés dans l'année suivante.
- A produire des factures acquittées et certifiées conformes, dans un délai de 12 mois à compter de la signature de la convention (article 6 du règlement), faute de quoi l'accord sera caduc et la subvention annulée.
- A faire parvenir toutes les pièces justificatives nécessaires en vue de l'obtention de la subvention.
- A communiquer à la Communauté de communes La Domitienne toute modification concernant la déclaration de travaux portant sur la nature et le montant des investissements à réaliser.

Par ailleurs, j'atteste que l'entreprise est à jour de ses cotisations fiscales et sociales et déclare d'autre part que les investissements faisant l'objet d'une demande de subvention ne concernent que des locaux d'activités.

A ....., le.....

Signature et cachet de l'entreprise

*(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")*

## ATTESTATION

Je soussigné, Madame/Monsieur....., reconnais avoir pris connaissance et accepte les termes du «règlement attributif des subventions d'aide à la requalification de devantures de locaux d'activités» de la Communauté de communes La Domitienne.

Je reconnais avoir perçu les aides suivantes pour mon entreprise :

	<b>Descriptif de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide en €</b>	<b>Organisme attribuant l'aide</b>
<b>N</b>			
<b>N-1</b>			
<b>N-2</b>			

*Si aucune aide n'a été perçue, écrire de manière manuscrite en suivant « Aucune aide n'a été perçue par l'entreprise concernée par la présente demande depuis 3 ans ».*

A ....., le.....  
Signature et cachet de l'entreprise  
(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

### Liste des pièces à fournir:

- un courrier de demande à l'attention du Président de la Communauté de communes La Domitienne mentionnant le montant de la subvention sollicitée ;
- le présent formulaire de demande de subvention ;
- les devis descriptifs détaillés des travaux fournis par les entreprises, et éventuellement le devis d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux ;
- la copie de l'arrêté d'autorisation de travaux avec copie du dossier complet d'autorisation (déclaration préalable et/ou demande d'enseigne, permis de construire) ;
- la copie de l'autorisation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou dérogation le cas échéant (OBLIGATOIRE) ;
- la copie du bail commercial ou professionnel (si le commerçant est propriétaire, fournir son attestation notariée de propriété) ;
- le justificatif de l'activité exerçant derrière la vitrine subventionnée : attestation d'inscription à la chambre de commerce (K-bis de moins de 3 mois) ou à la chambre de métiers (extrait d'immatriculation ou extrait K) ;
- le justificatif de chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 : copie de la déclaration du chiffre d'affaires, attestation du comptable ou du gérant. Le prévisionnel d'activité pour les entreprises créées depuis moins d'un an.
- attestation de respect de la réglementation au niveau fiscal et social (Urssaf, TVA, Impôts) ;
- RIB ;